

Roland Viau, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes. Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*

Alain Testart

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Testart Alain. Roland Viau, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes. Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*. In: L'Homme, 1999, tome 39 n°152. Esclaves et « sauvages ». pp. 191-193;

[http://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1999\\_num\\_39\\_152\\_453673](http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1999_num_39_152_453673)

---

Document généré le 29/03/2016

## HISTOIRE ET ÉPISTÉMOLOGIE

Roland Viau

**Enfants du néant et mangeurs d'âmes.  
Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne**

Préface de Norman Clermont

Québec, Éditions du Boréal, 1997

XIII + 318 p., bibl., index, fig., tabl., pl.

La critique américaniste aura longtemps résisté à l'idée que certains de ses bons sauvages, et parmi les plus célèbres, pouvaient aussi être esclavagistes. Il y avait certes des travaux anciens qui parlaient « d'esclaves » chez les Iroquois à la suite, en particulier, des *Relations des Jésuites*, mais la notion d'esclave n'était pas « problématisée », comme le fait remarquer Roland Viau, et rien de tout cela n'était bien convaincant. Vinrent ensuite des critiques modernes et mieux au fait de l'anthropologie qui assurèrent que parler d'esclaves n'avait guère de sens pour de telles sociétés entièrement « fondées sur la parenté » ou caractérisées par une « relative égalité économique ». Bruce Trigger, notamment dans sa monumentale étude sur les Huron avant 1660, affirmait que « tout prisonnier [s'il n'était pas torturé à mort] était adopté »<sup>1</sup>. D'autres spécialistes des études iroquoïennes<sup>2</sup> exprimèrent des opinions semblables<sup>3</sup>. Une seule voix se fit entendre pour dire le contraire, celle de William Starna et Ralph Watkins<sup>4</sup>. Une voix forte qui se référait à une définition explicite de l'esclave, celle d'Orlando Patterson<sup>5</sup>. Même si nous avons des réserves quant à cette définition, elle permettait au moins de lever une certaine ambiguïté. Un « adopté » est quelqu'un qui

possède une nouvelle identité, qui entre à *part entière* dans de nouveaux rapports de parenté. Or l'esclave, dans de très nombreuses sociétés, sinon dans toutes, appelle son maître « père » (ou « oncle maternel » en régime matrilineaire), *sans qu'il soit considéré pour autant comme un parent*: l'appellation (généralement réciproque) traduit un pur phénomène d'autorité; la parenté n'est alors que métaphore; ce n'est même pas une fausse adoption, ce n'est pas une adoption du tout, c'est la marque de

1. Bruce G. Trigger, *The Children of Aataentsic. A History of the Huron People to 1660*, Montréal & London, McGill/Queen's University Press, 1976, I : 72.

2. Il est actuellement d'usage de réserver le terme « Iroquois » aux cinq tribus (Mohawk, Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca) qui formaient la « Ligue des Cinq Nations », tandis qu'« Iroquoïen » (angl. *Iroquoian*) s'étend à un groupe linguistique (mais aussi fortement homogène du point de vue culturel) qui comprend les Iroquois, les Hurons, les Neutres, etc.

3. On trouvera toute la bibliographie nécessaire dans l'ouvrage de Viau.

4. William A. Starna & Ralph Watkins, « Northern Iroquoian Slavery », *Ethnohistory*, 1991, 38 (1) : 34-57.

5. Orlando Patterson, *Slavery and Social Death. A Comparative Study*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1982.

l'esclave (dans la mesure où il n'a pas de père et que le maître lui en tient lieu). Forts de cette distinction, Starna et Watkins n'ont pas de peine à montrer que les prétendus « adoptés » des Iroquois sont traités d'une façon fort peu filiale, qui évoque bien plus l'esclavage (possibilité de les mettre à mort, tâches peu reluisantes auxquelles ils sont contraints, etc.). Mais peut-être vont-ils un peu trop loin : ils semblent nier la possibilité même de l'adoption par les Iroquois de certains de leurs captifs de guerre. Même si cette dénégation n'est pas explicite dans leur article, c'en est du moins le sens implicite, et c'est aussi ce que comprend Roland Viau ou même Leland Donald<sup>6</sup> dans une discussion récente.

Le problème, après l'article de Starna et Watkins, se posait de la façon suivante. On sait qu'à la suite d'un raid guerrier victorieux, les Iroquois et autre Iroquoiens ramenaient dans leur village un certain nombre de prisonniers. Une partie d'entre eux étaient torturés à mort dans des conditions assez horribles. Qu'en était-il des autres ? Étaient-ils adoptés ou maintenus dans une condition sociale que l'on peut appeler esclavage ? Il semble que Starna et Watkins ainsi que les tenants de la thèse contraire n'aient envisagé que des réponses globales. La réalité semble avoir été plus complexe et plus simple à la fois, parce que conforme à ce que l'on rencontre presque partout ailleurs dans les sociétés qui pratiquent l'esclavage : certains restaient en esclavage tandis que d'autres étaient adoptés.

C'est très exactement ce que dit un observateur comme Charlevoix en 1720 : « En général le plus grand nombre des Prisonniers de guerre est condamné à mort, ou à un esclavage bien dur, & qui ne les assure jamais de la vie. Quelques uns sont adoptés, & dès-lors leur condition ne diffère plus de celle des Enfants de la Nation : ils entrent dans tous les droits de ceux dont ils occupent la place, & souvent ils prennent tellement l'esprit de la Nation, dont ils sont devenus membres, qu'ils ne font nullement difficultés d'aller en guerre

contre leurs propres Compatriotes » (cité par Viau p. 139). Des prisonniers, donc, on faisait trois parts. C'est ce qu'explique très bien Roland Viau (plus spécialement pp. 150-151), et son chapitre final est en conséquence subdivisé en trois parties, selon les trois destins possibles du captif : mort, adoption, esclavage.

Les adoptés sont bien des adoptés au sens plein du terme : ils deviennent éventuellement des chefs de guerre, des « Capitaines » comme on dit à l'époque, ou encore des chefs civils ; une femme devient « Maîtresse dans sa cabane » (la longue maison iroquoise, qui correspond à un lignage minimal) ou encore « Maîtresse de cette famille [pour le matriclan] et des branches qui en dépendent ». L'adopté prend très exactement la place du défunt auquel il se substitue, y compris dans ses aspects grotesques, comme en témoigne le cas de ce jeune prisonnier qui remplaçait un vieil oncle un peu ridicule – il s'agit d'une sorte de subrogation. Chacun porte désormais un nom iroquois et appartient au clan qui l'a adopté. On connaît ces cérémonies d'adoption, racontées par ceux qui l'ont vécues, comme l'a fait Mary Jemison, adoptée en 1755 en remplacement d'un frère. Dans cette société matrilineaire fortement organisée, ce sont toujours les femmes qui décident de l'adoption et leur discours ne laisse aucun doute à ce sujet : « Oh ! c'est notre sœur et c'est avec plaisir que nous l'accueillons ici. Désormais, à la place de notre frère, elle se tiendra dans notre tribu... » (p. 164 ; nos italiques).

Quant à ceux qui ne sont pas adoptés, nous ne disposons d'aucune mention précise indiquant qu'ils sont hors parenté. Mais cela fait-il quelque doute ? Tout le vocabulaire qui s'y rapporte les assimile aux animaux et aux chiens, thème déjà longue-

6. Leland Donald, *Aboriginal Slavery on the Northwest Coast of North America*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 1997 : 261 sq. [Cf. le compte rendu de cet ouvrage par Alain Testart dans *L'Homme*, 1998, 147 : 273-276.]

ment développé par Starna et Watkins<sup>7</sup> et heureusement repris par Viau (pp. 149, 150, 186). Cette façon de les reléguer aux confins de l'humanité est plus radicale encore que celle par laquelle les esclaves de l'Antiquité classique se voyaient qualifiés de « choses ». Comment, dans ces conditions, seraient-ils membres du clan ou du lignage iroquois ? Ici encore, il faut répéter ce que nous disions dans un article paru dans cette même revue<sup>8</sup>, sur la nécessité de distinguer entre la famille en tant que groupe domestique et la famille en tant que groupe de parenté. L'esclave fait partie du premier mais pas du second. Dans le monde iroquois, on sait que les captifs étaient répartis par le conseil de village entre les maisons en fonction du nombre de deuils qu'elles avaient eu à subir ; dans chacune de ces maisons, qui étaient aussi le support d'un matrilignage, les femmes décidaient du sort des prisonniers qui leur avaient été attribués : les tuer, les adopter, ou ne pas les adopter<sup>9</sup>. Ceux qui n'étaient pas adoptés devenaient donc des dépendants de la maison, intégrés à ce titre à une maison, mais pas au lignage. C'est ce que nous appelons des esclaves, tout comme ceux de l'Antiquité qui étaient intégrés à l'*oikos* ou à la *familia*, sans l'être au *genos* ou à la *gens*.

Ces esclaves travaillaient durement et étaient affectés aux tâches les plus dégradantes. Les hommes l'étaient à des tâches considérées comme purement féminines dans le monde iroquois : le ramassage du bois, le transport de l'eau ou les travaux horticoles (p. 193). Le travail servile est parfois si développé que certaines Iroquoises se voient déchargées de tout travail ; on nous parle par exemple d'une femme seneca « qui ne scavoit ce que s'estoit que d'aller à la forest pour en rapporter du bois, où à la Rivière pour y puiser de l'eau » (p. 190). Le fait d'être servi, enfin, devient si naturel

pour ceux qui en ont l'habitude que cette femme, étant décédée, sa mère se demandait comment sa fille ferait dans l'autre monde et proposa de lui envoyer une de ses esclaves pour la servir<sup>10</sup>.

Les Iroquois viennent ainsi rejoindre la famille déjà importante des Indiens qui ont connu l'esclavage. Ceux de la Côte nord-ouest, bien sûr, mais aussi les Cherokee, merveilleusement documentés par Theda Perdue<sup>11</sup> (voir surtout pp. 8-9 pour les cérémonies d'adoption ; p. 12 pour ceux qui, n'étant pas adoptés, se tenaient « en dehors du système de parenté », ce qui à notre sens les qualifie en tant qu'esclaves). Cherokee et Iroquois ont beaucoup de traits en commun. Un des moins connus – et révélé par les études de Perdue et de Viau (p. 196) – est que les deux peuples ont collaboré avec les puissances coloniales pour ramener les esclaves en fuite ; les Cherokee eurent aussi par la suite leurs esclaves noirs<sup>12</sup>.

Alain Testart

7. Cf. William A. Starna & Ralph Watkins, *op. cit.* : 47-49.

8. Cf. Alain Testart, « L'esclavage comme institution », *L'Homme*, 1998, 145 : 31-69.

9. Viau donne une bonne présentation générale de ce système de partage pp. 130 *sq.*, ainsi que d'innombrables exemples. Je suis moins sûr, en revanche, qu'il y ait eu, comme il l'affirme, pp. 190 *sq.*, un changement historique dans le mode de répartition de ces captifs au profit des notables : que sait-on du « surplus » de captifs (p. 133) dans le mode ancien, et s'ils n'étaient pas déjà appropriés par les chefs ?

10. La citation complète figure dans l'ouvrage de William Starna & Ralph Watkins, *op. cit.* : 51.

11. Theda Perdue, *Slavery and the Evolution of Cherokee Society, 1540-1866*, Knoxville, The University of Tennessee Press, 1979.

12. Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet rassemblée par Renate Bartl, « Native American Tribes and their African Slaves », in St. Palmié, ed., *Slaves Cultures and the Culture of Slavery*, Knoxville, The University of Tennessee Press, 1995.